

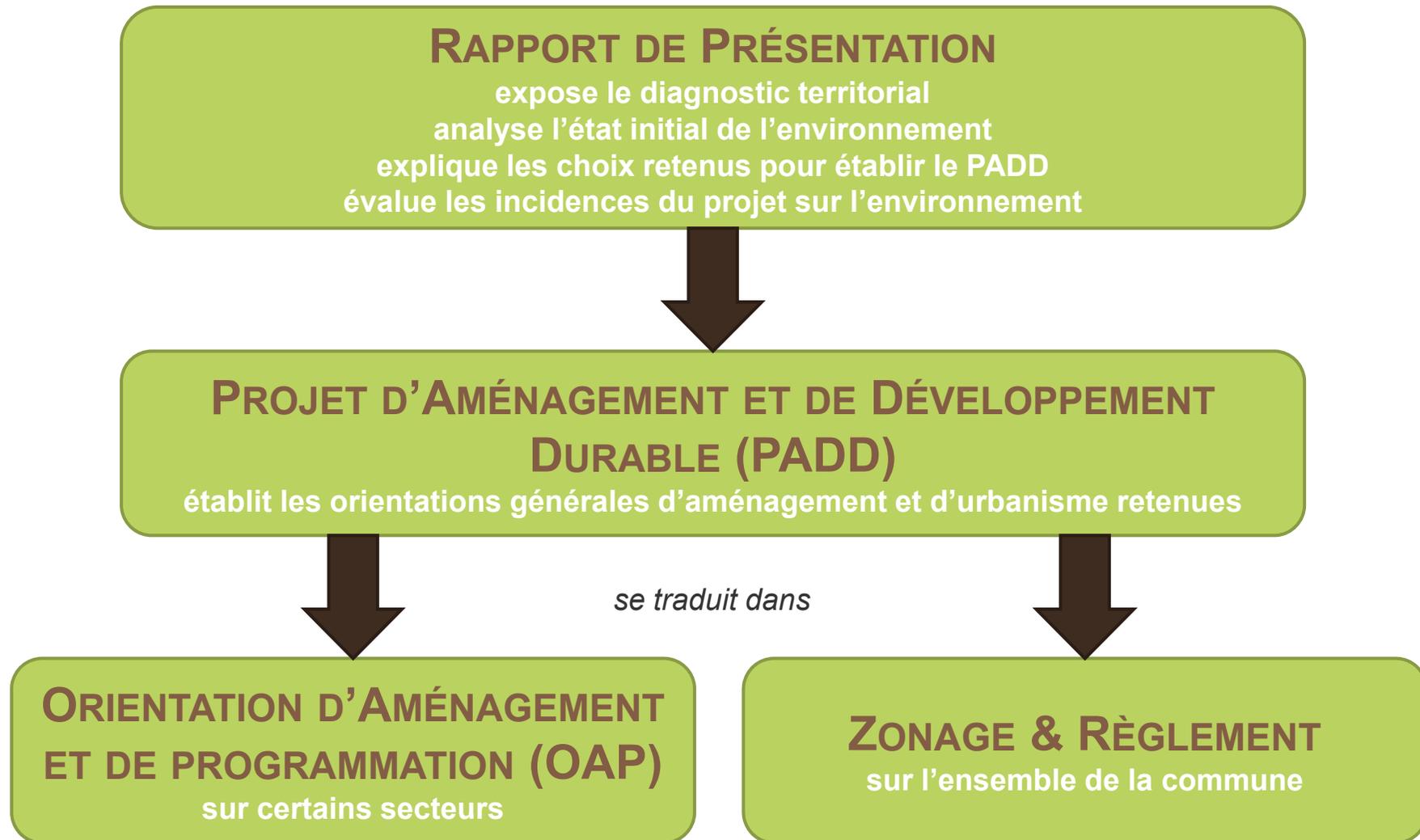


RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PONT-DE-BEAUVOISIN

RÉUNION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

13 DÉCEMBRE 2018





ÉLABORATION DU PLU

- *Élaboration du Diagnostic*
- *Élaboration du PADD et des OAP*
- *Définition du zonage et du règlement*

ARRÊT DU PROJET DE PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Consultation des Personnes Publiques Associées*

3 mois

ENQUÊTE PUBLIQUE

1 mois d'enquête + 1 mois de remise des conclusions du commissaire enquêteur

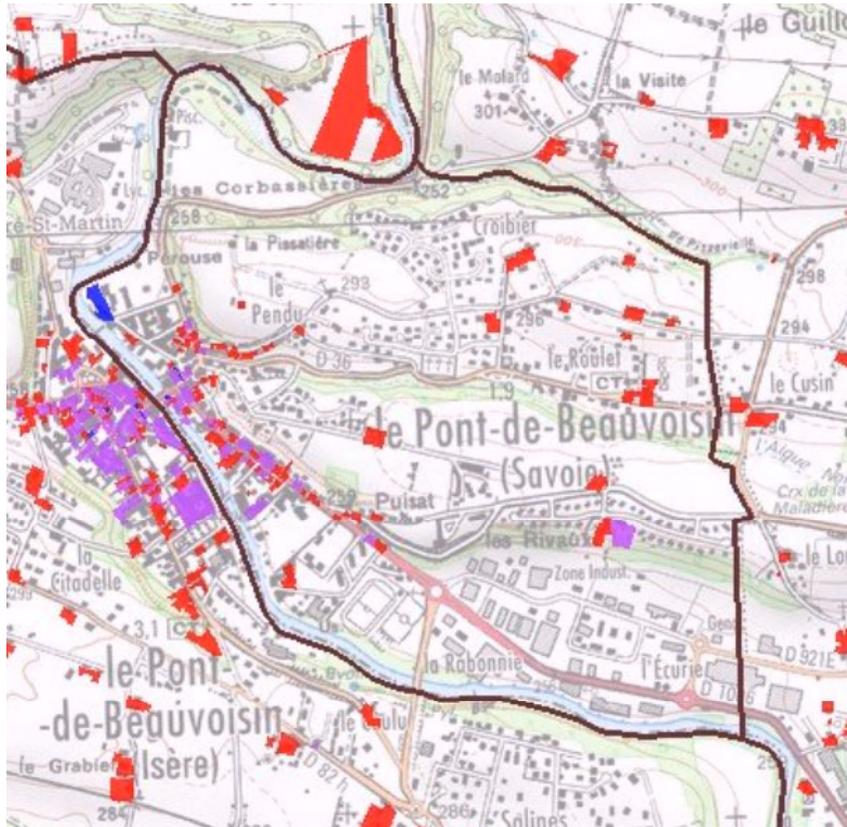
APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Objectif approbation 2019

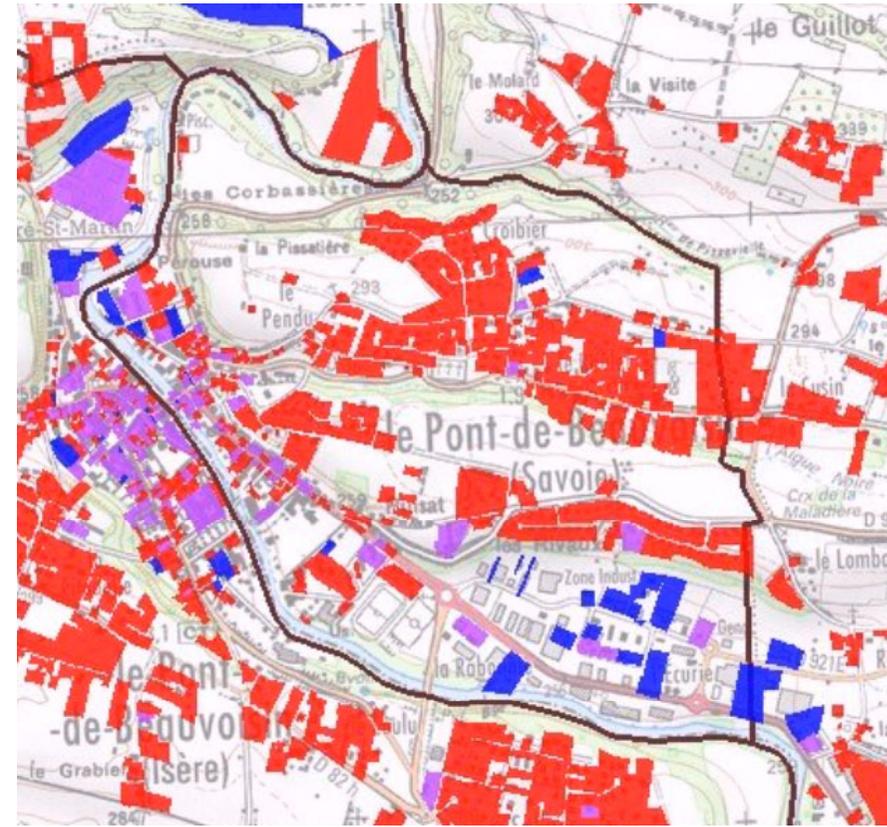
Procédure sur 3 ans

1. ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

1. ENJEUX



1900

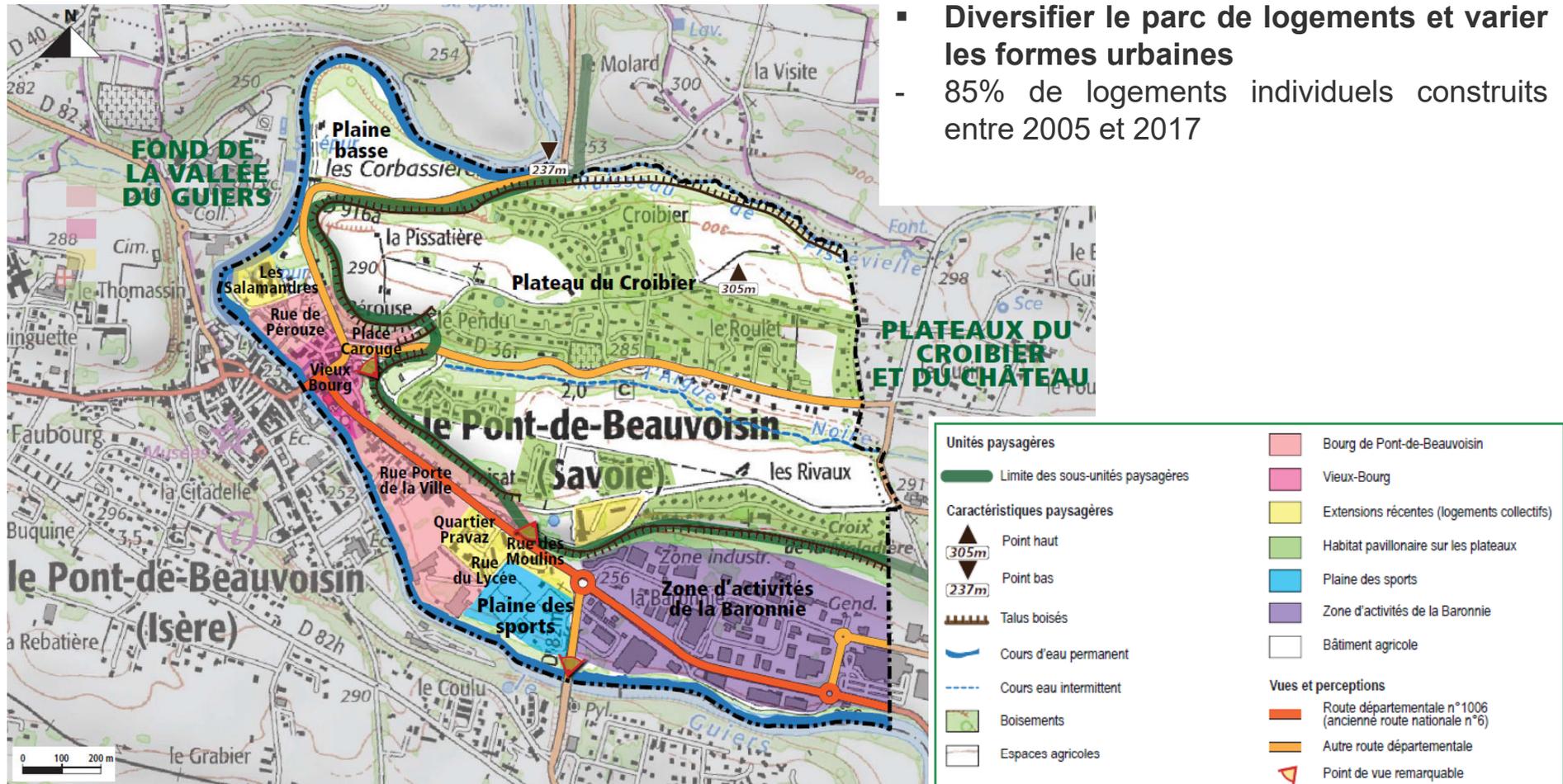


2012

Évolution de l'urbanisation de Pont-de-Beauvoisin de 1900 à 2012

1. ENJEUX

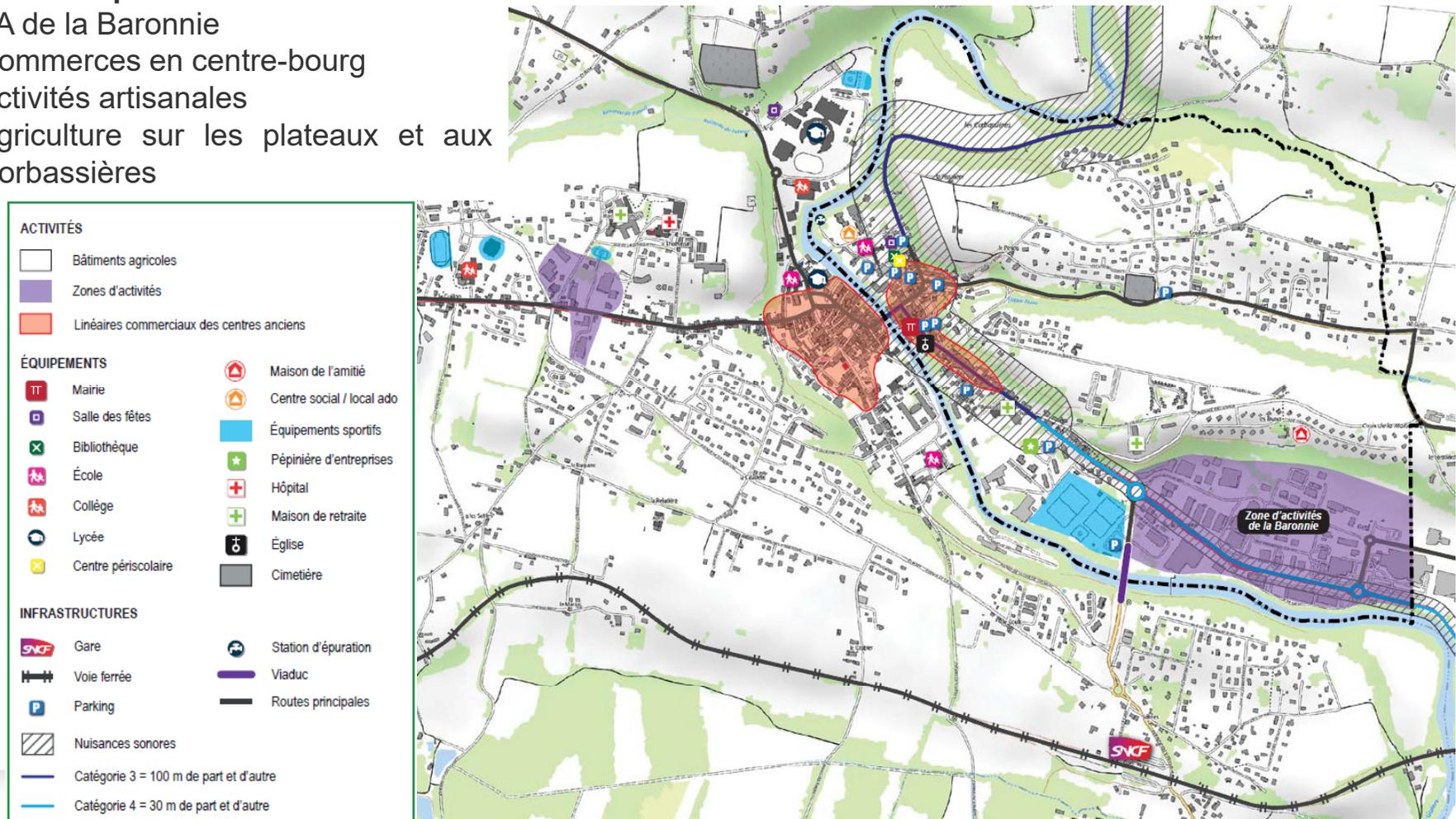
- **Maîtriser l'urbanisation sur les plateaux**
 - consommation foncière de 9 ha entre 2005 et 2017
- **Diversifier le parc de logements et varier les formes urbaines**
 - 85% de logements individuels construits entre 2005 et 2017



1. ENJEUX

- **Améliorer les déplacements**
 - Favoriser les liaisons modes doux
 - Présence d'une gare à proximité
 - Problématique de stationnement dans le centre
- **Soutenir et développer les activités économiques sur le territoire**
 - ZA de la Baronnie
 - Commerces en centre-bourg
 - Activités artisanales
 - Agriculture sur les plateaux et aux Corbassières

- **Maintenir les équipements et services**
 - Plaine des sports
 - équipements scolaires et culturels
 - maisons de retraites



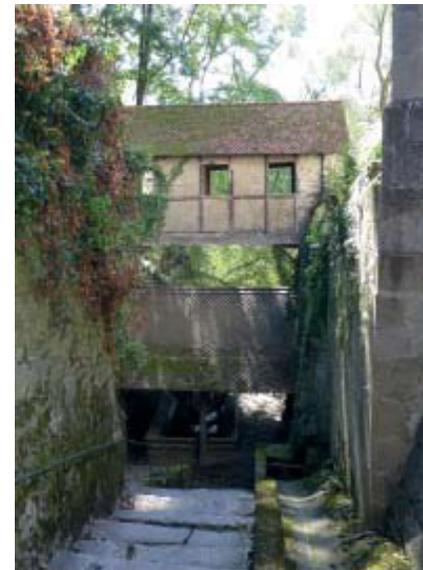
1. ENJEUX

- **Préserver la trame verte et bleue**
 - corridors biologiques et boisements le long de l'Aigue Noir et du ruisseau de Pissevielle
 - Guiers

- **Préserver et mettre en valeur le cadre de vie**
 - parcs et jardins publics
 - bords du Guiers
 - aires de jeux et espaces aménagés



- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine**
 - deux monuments historiques
 - bâti ancien du bourg
 - quelques bâtiments remarquables
 - petit patrimoine



le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Un projet pour 20 ans

Une croissance de **1,3% / an**
+ 7 000 habitants
= 4 330 logements

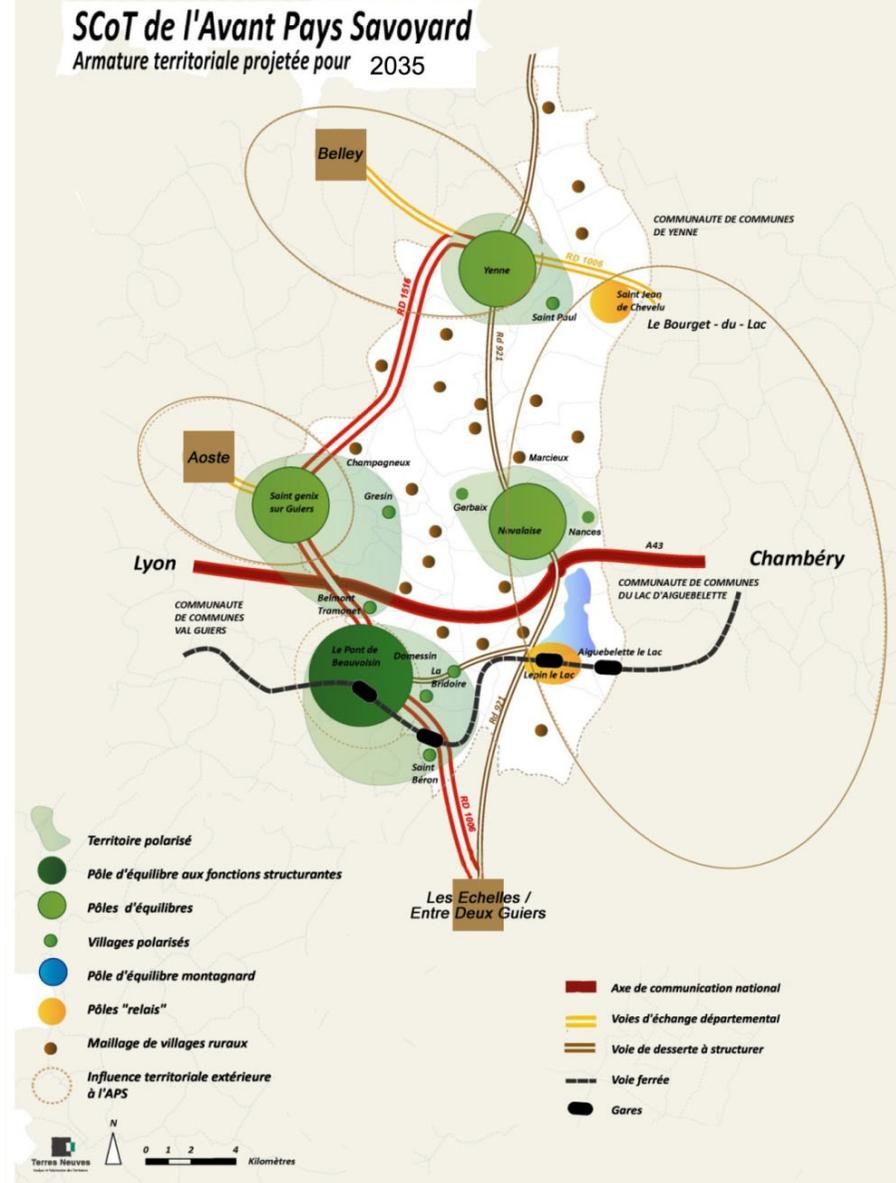
Pour **75%** des habitants dans les polarités
et **25%** dans les villages en 2035

Une consommation foncière liée à l'habitat
divisée par 2

Une **densité d'habitat** compatible
avec l'identité rurale

Objectifs pour la commune de Pont de Beauvoisin :

- pôle d'équilibre aux fonctions structurantes
- **+1,6%** de croissance par an
+ 365 nouveaux habitants
- **230** nouveaux logements
dont 20% minimum en réinvestissement urbain



2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

RAPPEL :

Le PADD exprime le projet communal sur lequel la commune souhaite s'engager et définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement

Il arrête les orientations concernant :

- *l'habitat*
- *les transports et déplacements*
- *le développement économique et les loisirs*
- *la préservation des milieux naturels*

Il définit les orientations en matière de préservation ou remise en état des continuités écologiques

Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

LES 3 GRANDES ORIENTATIONS DU PADD:

- **ORIENTATION N°1 : Affirmer Pont-de-Beauvoisin comme pôle d'équilibre structurant de l'Avant Pays Savoyard**
- **ORIENTATION N°2 : Accompagner le développement de manière responsable**
- **ORIENTATION N°3 : Préserver et mettre en valeur le cadre de vie**

ORIENTATION N°1 : Affirmer Pont-de-Beauvoisin comme pôle d'équilibre structurant de l'Avant Pays Savoyard

• Objectif 1 : Permettre l'accueil d'une population diversifiée

- Fixer un objectif de croissance démographique de +1,6% par an pour accueillir 550 habitants soit environ 2620 habitants à horizon 2029 ;
- Prévoir la création de 250 logements pour l'accueil de nouveaux ménages et 50 logements pour le desserrement des ménages ;
- Diversifier les typologies de logements (individuel, individuel-groupé, intermédiaire, collectif) ;
- Favoriser la création de petits logements (T2-T3) permettant de diversifier le type de ménages ;
- Prévoir la création de 19 logements locatifs sociaux.

• Objectif 2 : Maîtriser le développement urbain en limitant la consommation foncière

- Favoriser les réhabilitations afin de créer de nouveaux logements sans consommer d'espace ;
- Favoriser le réinvestissement urbain en comblant les dents creuses présentes sur le territoire ;
- Fixer une densité de 25 logements/ha minimum globale et 15 logements/ha minimum par opérations afin de limiter la consommation foncière ;
- Limiter la surface en extension urbaine à environ 8,7 ha sur cinq secteurs de développement ;
- Préserver le plateau du Pendu et de la Pissatière ainsi que le plateau du Château de toute construction, y compris agricole, afin de ne pas compromettre leur urbanisation future dans le cadre du prochain PLU.

• Objectif 3 : Redynamiser le centre pour une meilleure attractivité

- Maintenir une dynamique de commerces de proximité dans le centre-bourg notamment en préservant le linéaire commercial de l'hypercentre, en complémentarité avec celui de Pont-de-Beauvoisin Isère ;
- Permettre le maintien et l'implantation d'artisanat dans le centre ;
- Soutenir et développer les activités de services dans le centre, notamment l'extension des Augustines ;
- Améliorer l'offre en stationnement dans le centre notamment en créant de nouvelles places entre la rue des Augustines et la place de la Liberté, sur la place du 8 Mai et à proximité de la salle des fêtes ;
- Favoriser les réhabilitations en mettant en place des règles spécifiques pour le stationnement.

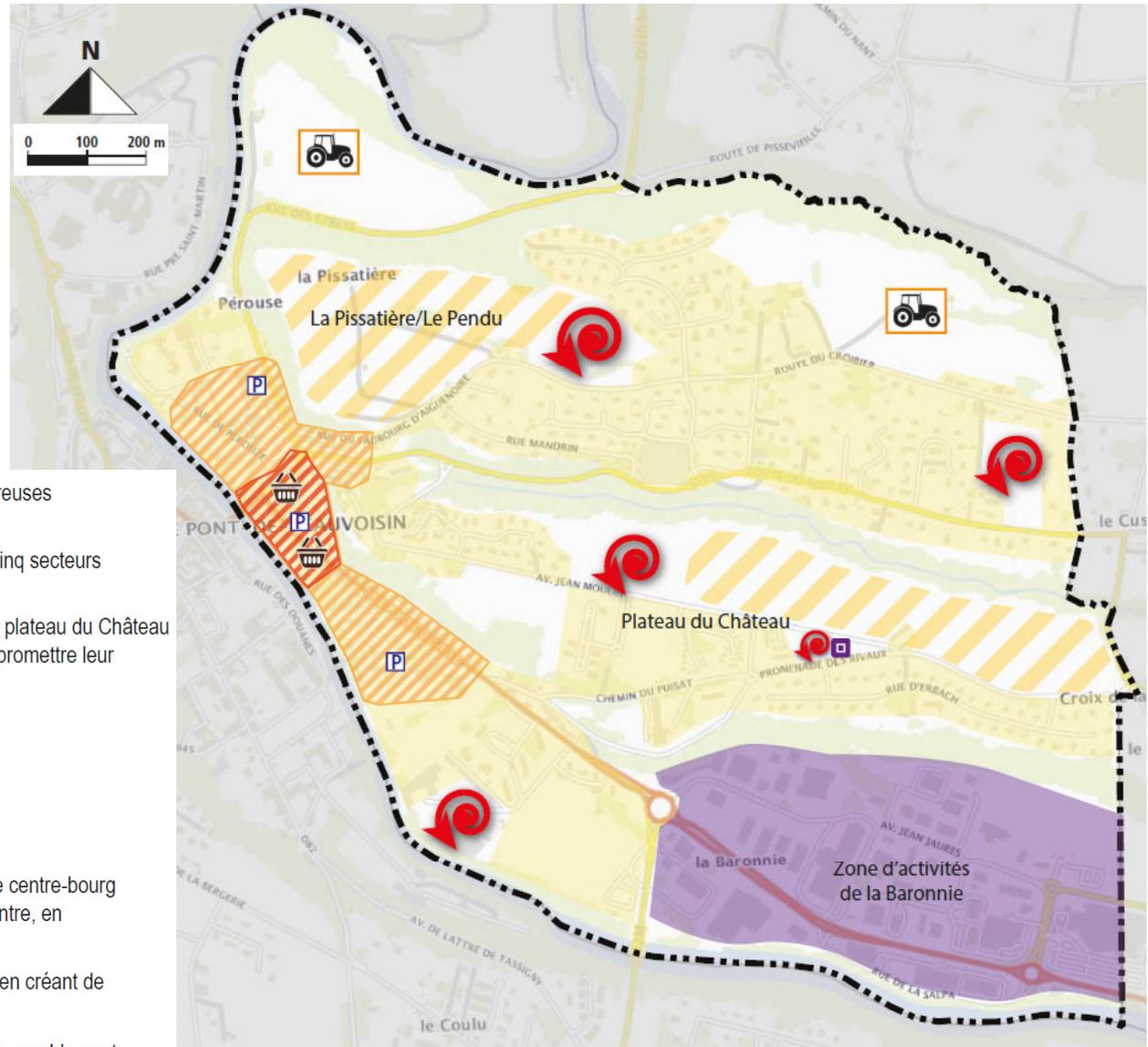
• Objectif 4 : Maintenir une complémentarité des activités économiques sur le territoire

- Maintenir et requalifier la zone d'activités de la Baronnie par le comblement des dents creuses et la densification ;
- Permettre également la création d'activités non nuisantes de services et d'artisanat sur les plateaux dans le bâti existant pour un meilleur niveau de service à la population sur l'ensemble du territoire ;
- Maintenir l'activité agricole et permettre le développement de nouvelles exploitations.

ORIENTATION N°1 : Affirmer

Pont-de-Beauvoisin comme pôle d'équilibre structurant de l'Avant Pays Savoyard

-  Favoriser le réinvestissement urbain en comblant les dents creuses présentes sur le territoire
-  Limiter la surface en extension urbaine à environ 8,7 ha sur cinq secteurs de développement
-  Préserver le plateau du Pendu et de la Pissatière ainsi que le plateau du Château de toute construction, y compris agricole, afin de ne pas compromettre leur urbanisation future dans le cadre du prochain PLU
-  Prévoir la création de 19 logements locatifs sociaux
-  Redynamiser le centre pour une meilleure attractivité
-  Hypercentre
-  Maintenir une dynamique de commerces de proximité dans le centre-bourg notamment en préservant le linéaire commercial de l'hypercentre, en complémentarité avec celui de Pont-de-Beauvoisin Isère
-  Améliorer l'offre en stationnement dans le centre notamment en créant de nouvelles places
-  Maintenir et requalifier la zone d'activités de la Baronnie par le comblement des dents creuses et la densification
-  Maintenir l'activité agricole et permettre le développement de nouvelles exploitations



ORIENTATION N°2 : Accompagner le développement de manière responsable**• Objectif 1 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle**

- Favoriser les déplacements modes doux sur la RD1006 le long de la zone d'activités de la Baronnie, sur l'avenue Jean Moulin, sur le viaduc en direction de la gare TER côté Isère mais également dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement ;
- Soutenir le développement des transports en commun et du covoiturage sur le territoire, notamment par la création d'une aire de covoiturage au niveau du rond-point à l'ouest de la zone de la Baronnie.

• Objectif 2 : Permettre une meilleure desserte routière pour accompagner le développement

- Accompagner le développement par la création de nouvelles voies, notamment au sein des secteurs d'extension de l'urbanisation ;
- Désengorger le centre-bourg et faciliter l'accès au secteur du plateau du Pendu et de la Pissatière dans la perspective de la poursuite de l'urbanisation de celui-ci dans le cadre du prochain PLU par la création d'une nouvelle voie entre la RD916 et le chemin de la Pissatière ;
- Anticiper la création d'un troisième pont sur le Guiers au nord de la commune afin de mieux relier Savoie et Isère ;
- Prévoir des élargissements de voirie lorsque cela est nécessaire afin de sécuriser les circulations.

• Objectif 3 : Prévoir l'évolution des équipements publics pour accompagner le développement de la population

- Maintenir le pôle d'équipements publics autour de l'école ainsi que le pôle d'équipements sportifs ;
- Permettre la création d'une maison petite enfance intercommunale et d'un local ados sur la Route du Roulet ;
- Créer une aire de jeux, square et une maison des associations sur le plateau du Château à proximité du centre et des secteurs de développement urbain.

• Objectif 4 : Permettre une desserte en réseaux adaptée

- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les ressources en eau potable et les capacités des stations d'épuration ;
- Prévoir également les travaux nécessaires sur les réseaux d'assainissement collectif (extension, relevage...) ;
- Permettre l'amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- Améliorer le niveau d'infrastructures de communication électronique, notamment sur la zone d'activités de la Baronnie, et faciliter leur déploiement sur les nouveaux secteurs ouverts à l'urbanisation.

• Objectif 5 : Prévoir un développement responsable en tenant compte des risques

- Prévenir les risques d'inondation et de remontée de nappe phréatique ;
- Protéger la population contre les risques de mouvements de terrain, notamment glissements de terrain et éboulements.

ORIENTATION N°2 : Accompagner le développement de manière responsable



-  Favoriser les déplacements modes doux
-  Créer une aire de covoiturage au niveau du rond-point à l'ouest de la zone de la Baronnie
-  Désengorger le centre-bourg et faciliter l'accès au secteur du plateau du Pendu et de la Pissatière dans la perspective de la poursuite de l'urbanisation de celui-ci dans le cadre du prochain PLU par la création d'une nouvelle voie entre la RD916 et le chemin de la Pissatière
-  Anticiper la création d'un troisième pont sur le Guiers au nord de la commune afin de mieux relier Savoie et Isère
-  Maintenir le pôle d'équipements publics autour de l'école ainsi que le pôle d'équipements sportifs
-  Permettre la création d'une maison petite enfance intercommunale et d'un local ados sur la Route du Roulet
-  Créer une aire de jeux, square et une maison des associations sur le plateau du Château à proximité du centre et des secteurs de développement urbain
-  Prévenir les risques d'inondation
-  Prévenir les risques de remontée de nappe phréatique

ORIENTATION N°3 : Préserver et mettre en valeur le cadre de vie**• Objectif 1 : Préserver la trame verte et bleue**

- Protéger les réservoirs de biodiversité lié à la ripisylve des cours d'eau ;
- Préserver les corridors écologiques, notamment entre les plateaux et la plaine ;
- Préserver les zones humides ;
- éviter la fragmentation de la trame verte et bleue.

• Objectif 2 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine marqueur de l'identité communale

- Préserver le patrimoine bâti en mettant en place des règles dans le cadre des réhabilitations ;
- Maîtriser l'aspect des nouvelles constructions en respectant les caractéristiques architecturales locales ;
- Préserver le patrimoine bâti remarquable (maison des Augustines, demeures bourgeoises...) mais également le petit patrimoine (croix, puits, lavoirs, fontaines avec notamment la source Saint-Félix...) ;
- Préserver les parcs et jardins qui participent à la qualité du cadre de vie.

• Objectif 3 : Développer la dimension touristique du territoire

- Mettre en valeur les bords du Guiers, notamment en améliorant l'espace situé rue des Abattoirs mais également avec la création d'une aire de pique-nique au niveau du pôle d'équipements sportifs ;
- Maintenir et développer les chemins de randonnée ;
- Créer une aire de camping-car à proximité du pôle d'équipements sportifs.

• Objectif 4 : Préserver les caractéristiques paysagères de la commune

- Préserver les espaces agricoles et maintenir l'activité agricole qui entretient les paysages ;
- Maintenir les points de vue paysagers, notamment depuis les plateaux qui donnent à voir sur la plaine du Guiers mais également sur les paysages lointains.

ORIENTATION N°3 :
Préserver et mettre en valeur le
cadre de vie



-  Protéger les réservoirs de biodiversité liés à la ripisylve des cours d'eau
-  Préserver les corridors écologiques, notamment entre les plateaux et la plaine
-  Préserver les zones humides
-  Mettre en valeur les bords du Guiers, notamment en améliorant l'espace situé rue des Abattoirs mais également avec la création d'une aire de pique-nique au niveau du pôle d'équipements sportifs
-  Créer une aire de camping-car à proximité du pôle d'équipements sportifs
-  Préserver les espaces agricoles et maintenir l'activité agricole qui entretient les paysages
-  Maintenir les points de vue paysagers, notamment depuis les plateaux qui donnent à voir sur la plaine du Guiers mais également sur les paysages lointains



MERCI DE VOTRE ATTENTION

LA PAROLE EST DONNÉE AUX HABITANTS

Merci de vous présenter avant de prendre la parole